DE QUOI PARLE-T-ON?

“L’infirmier.ère diplômé-e qui exerce en pratique avancée a acquis des connaissances théoriques. le savoir faire aux prises de décisions complexes, de même que les compétences cliniques indispensables à la pratique avancée de sa profession.”

Conseil international infirmier

LES IPA TRAVAILLENT EN COLLABORATION AVEC L'ENSEMBLE DES ÉQUIPES DE L'EPSM 74

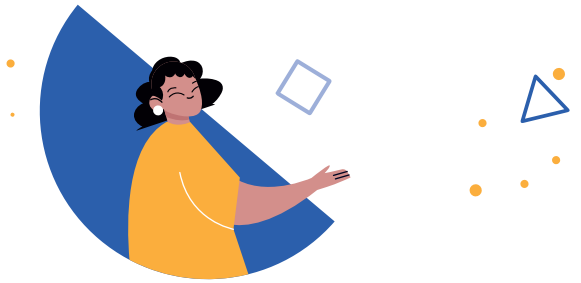

INFORMATIONS

EPSM 74
530 rue de la Patience
74800 LA ROCHE-SUR-FORON

04.50.96.14.66

WWW.CH-EPSM74.ORG

INFIRMIER.ÈRE EN PRATIQUE AVANCÉE

MENTION PSYCHIATRIE ET SANTÉ MENTALE

Etablissement Public de Santé Mentale 74

LE PSYCHIATRE PROPOSE AU PATIENT UN SUIVI PAR UN(E) IPA ?

CE QUI NE CHANGE PAS

- **Le psychiatre reste le référent** : il sera informé de la situation du patient régylièrement
- **Le patient peut à tout moment mettre fin au suivi IPA** sur simple demande, sans conséquence sur la suite de sa prise en charge
- **La fréquence des entretiens avec l'IPA sera évaluée** en fonction de l'état du patient et de ses besoins

CE QUI CHANGE

- **L'IPA peut renouveler et réadapter les traitements** en lien avec le trouble psychique du patient
- **L'IPA peut prescrire** des bilans sanguins et des examens complémentaires nécessaires au suivi
- **L'IPA peut orienter et coordonner** le parcours de soins du patient

L'OFFRE DE SOIN DE L'IPA

- **L'IPA est un soignant spécialisé** qui propose au patient une prise en charge globale
- **L'IPA propose un parcours de soins personnalisé** et fait le lien avec les acteurs de celui-ci
- **L'IPA peut mener des actions** de prévention, de psychoéducation ou d'éducation thérapeutique